LA CÔTE

VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024
WWW.LACOTE.CH
NO 247 / CHF 3.20 / J.A. - CH-1260 NYON

LA MÉTÉO DU JOUR
EN PLAINE ^ 4° ˇ 1°
À 1000 M ^ –1° ˇ –2°

TERRE SAINTE

CETTE FUTURE DÉCHARGE FAIT JASER



CÉDRIC SANDOZ

Le projet de décharge aux Tattes-de-Bogis met les communes concernées, la population et diverses associations en ébullition, alors même que le Canton n'a encore fourni aucun détail sur son développement. Nous faisons le point. PP 2-3

Route de St-Cergue 293, 1260 Nyon 1 ● Service abonnement: clientele@lacote.ch – 022 994 41 11 ● Rédaction: redaction.lacote.ch ● Publicité: vaud@impactmedias.ch – 022 994 42 44



Le conseiller communal copetan Roy Doobarry (à gauche) s'oppose au projet de décharge aux Tattes de Bogis, qui est défendu par Alain Barraud (au centre) et Xavier Wohlschlag (à droite), respectivement syndics de Chavannes-de-Bogis et de Commugny. CÉDRIC SANDOZ



Ce projet qui crispe Terre Sainte

DÉCHARGE Les impacts de la future décharge aux Tattes de Bogis inquiètent déjà la population, alors que le Canton n'a pas encore communiqué les détails du projet.

PAR **VALERIE GENEUX**

Le projet de décharge aux Tattes-de-Bogis suscite de plus en plus débats et controverses. Tout commence en 2014, quand l'entreprise Ronchi, spécialisée dans la gestion de gravières, carrières et décharges, approche les onze propriétaires des parcelles des Tattes de Bogis, situées à Commugny et Chavannes-de-Bogis. Soit la Commune de Chavannes-des-Bois, l'Etat de Genève et neuf privés, qui sont pour la plupart exploitants agricoles.

En échange, les propriétaires sont rémunérés en fonction de la taille de leur parcelle, du nombre de mètres cubes de déchets enfouis et de leur type. Quatre ans après la période d'exploitation, ces derniers retrouvent leur terrain et peuvent à nouveau y pratiquer l'agriculture.

ACCORD UNANIME

Tous, dans un premier temps, ont accepté la convention. «L'entreprise va d'abord enlever la première couche de terre, qu'elle va stocker. Puis elle mettra ses déchets. À la fin, elle recouvrira les déchets avec la bonne terre», explique Jacques Köhli, agriculteur et propriétaire de parcelles.

Christophe Courtois, son voisin de parcelle, d'ajouter: «Le mot "Tattes" signifie un terrain maigre avec peu de sous–couches. Ces terrains ne sont pas des plus productifs, notamment à cause de la pente versante en direction du Jura, de l'humidité provenant de la forêt et du microclimat plutôt froid. Avec ce projet, nous sommes gagnants, car la qualité de la terre sera améliorée».

Les deux agriculteurs et la Commune de Chavannes-des-Bois refusent de divulguer les sommes proposées par Ronchi. «L'entreprise nous indemnise. On ne devient pas riche avec cette opération, sinon on ferait ça partout», assure Christophe Courtois. L'entreprise a, quant à elle, décliné nos sollicitations.

Au total on parlerait, selon nos informations, d'un montant de plusieurs millions de francs, que les différents propriétaires se partageraient. De plus, ils recevraient des indemnités pour le temps où ils ne peuvent pas exploiter leur terrain.

UN PLAN D'AFFECTATION VALANT PERMIS DE CONSTRUIRE

Une fois les conventions signées, le Canton de Vaud prend le relais dans le cadre d'un plan d'affection cantonal valant permis de construire. Ainsi, c'est à lui seul que revient le droit de lever les éventuelles oppositions au projet de décharge et non aux communes. L'entreprise Ronchi devient alors simple concessionnaire.

En novembre 2022, un comité de pilotage se constitue. Il implique les propriétaires, le Canton (via son service de l'environnement et son service de géologie, sols, déchets et eaux souterraines), l'entreprise Ronchi, le bureau Impact Concept ainsi que les représentants des municipalités des communes concernées.

Ce comité se réunit à intervalles réguliers. C'est via les communications des syndics, qui rapportent certaines informations issues de ces séances, que la population de Terre Sainte a été mise au courant des avancées.

Parallèlement, un groupe de suivi composé des mêmes acteurs et d'associations de défense de l'environnement comme Pro Natura Vaud, Helvetia Nostra, WWF, Phragmites et l'ATE, entre autres, a également été créé. Le Canton a organisé une séance d'information les réunissant en novembre 2022.

POLLUTION ET DÉGÂTS POUR LA FAUNE

En marge de ces deux comités, des habitants de Terre Sainte ont fondé, en janvier 2024, une association nommée EcoLaVersoix. Son principal but est

Trouver un autre site



EcoLaVersoix reste persuadée qu'il existe d'autres sites où créer une décharge qui serait moins dommageable pour l'environnement. Son président fait référence à un document produit par le Canton, intitulé «Plan sectoriel des décharges», qui fait l'inventaire des sites potentiels. Selon ce document, 117 sites dans le canton pourraient accueillir des déchets de type A et 84 de type B.Capture d'écran de l'analyse multicritère de la zone des Tattes de Bogis issu du plan sectoriel des décharges, page 52.



La décharge des Tattes de Bogis s'étendra entre la route de Tannay jusqu'à proximité de la ferme «En Peguey». La rivière de La Versoix s'écoule à gauche de la photo, le long de la frontière, dans les bois. À droite, se trouve le bois de Portes qui s'étend jusqu'à l'autoroute A1. DR

«d'assurer la protection de la biodiversité unique de la Versoix et du site des Tattes-de-Bogis». Elle s'opposera à tout projet qui, selon elle, portera atteinte à ce site, et donc à celui de la décharge.

«Ce projet est situé à 100 m de la rivière de la Versoix et est entouré d'une zone naturelle sensible et protégée par quatre inventaires fédéraux, explique Roy Doobarry, président de l'association et conseiller communal à Coppet. Malgré les mesures qui seront prises, nous craignons un risque important de pollution des sols et de l'eau par ruissellement, menaçant toute la biodiversité de cette zone. Les garanties cantonales sont insuffisantes quant à la protection du site.»

La surface des Tattes de Bogis, vers le pont de Grilly, constitue également un corridor pour la faune sauvage, notamment pour les cerfs qui la traversent depuis le Jura pour rejoindre le bois de Portes lors de leur migration saisonnière. «Les travaux prévus pendant au moins dix ans ainsi que les allées et venues de soixante-six camions par jour vont perturber la faune et détruire tout un écosystème», relève le président.

> Nous construisons et nous creusons aussi en Terre Sainte. Il en va de notre devoir de proposer du terrain pour stocker ces matériaux."
>
> **XAVIER WOHLSCHLAG**
> SYNDIC DE COMMUGNY

Des batraciens traversent aussi la zone des Tattes de Bogis. Ils partent de la forêt pour aller pondre dans le marais du Grand Bataillard, puis retournent au bois de Portes.

En mai dernier, l'association a lancé une pétition en ligne contre le projet de décharge. À ce jour, elle compte 25 000 signatures.

DES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

Le Canton de Vaud a d'ores et déjà prévu «la création de plusieurs aménagements servant de corridors à faune». Quarante-trois passages à batraciens seront construits sous la route de la Branvaude, ainsi que des gouilles à amphibiens et trois bandes pour laisser passer les cervidés. Les coûts et les détails de ces aménagements ne sont pas encore tous connus, mais le Canton précise que «les mesures prévues sont à la charge de l'exploitant».

Dans la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de la députée au Grand Conseil, Nathalie Vez, le Canton précise qu'«une attention particulière sera portée au bruit (trafic), à la protection de l'air, des eaux, des sols, de la flore, de la faune, des biotopes et du paysage, ainsi qu'à la gestion des déchets du fait de la nature même du projet». Concernant la provenance des déchets, la direction générale de l'environnement assure qu'ils «proviendront en très grande majorité de la région de La Côte».

Pour les syndics de Commugny et de Chavannes-de-Bogis, ces mesures s'avèrent suffisantes. «Tous les acteurs autour de ce projet possèdent une grande sensibilité écologique. Il est certain que la Versoix sera mieux protégée après la décharge, car aujourd'hui rien n'est mis en place», affirme Alain Barraud, syndic de Chavannes-de-Bogis.

Les deux communes disent attendre de «consulter le dossier complet avant de se positionner», tout en restant «conscientes de la réalité actuelle». «Le Canton cherche des terrains pour des décharges et a identifié les Tattes de Bogis comme un site prioritaire. Il nous offre la garantie que le terrain sera de meilleure qualité après la décharge. C'est difficile d'être contre, indique le syndic de Commugny, Xavier Wohlschlag. Et formellement le Canton ne nous a pas demandé notre avis. Nous préférons dès lors travailler avec lui en conservant de bonnes relations.»

L'élu d'ajouter: «Nous construisons et nous creusons aussi en Terre Sainte. Le meilleur exemple est celui de la piscine-patinoire à Coppet. Ou sont allés tous ces mètres cubes de terre excavée? Il en va de notre devoir de proposer du terrain pour stocker ces matériaux».

LE PROBLÈME DES CAMIONS

Le seul problème qui met tout le monde d'accord est celui du trafic. Selon les informations du comité de pilotage, il est prévu que soixante-six camions transitent chaque jour par la route de la Branvaude pour aller vider leur chargement. Cela représente cent trente-deux passages quotidiens, soit un toutes les cinq minutes entre 7h et 17h.

«Il faut être réaliste, les camions chargés ne vont pas vouloir utiliser l'autoroute, déjà congestionnée chroniquement au niveau de la jonction de Coppet, relève Alain Barraud. Les chauffeurs ont des horaires à tenir. Ils vont donc passer par nos villages, et ce sont nos populations qui vont pâtir de cette augmentation de trafic.»

Les syndics souhaiteraient, par exemple, que les horaires d'exploitation soient revus en fonction du trafic pendulaire. Ils n'excluent pas non plus de demander une indemnisation pour les nuisances occasionnées. «Il n'y a pas de raison que seuls les propriétaires des parcelles soient dédommagés, affirme Xavier Wohlschlag. Sur ce sujet, nous n'allons pas lâcher.»

Face à ces différents éléments, la Commune de Chavannes-des-Bois, propriétaire d'une parcelle, a décidé de se retirer du projet et s'est officiellement positionnée contre la future décharge.

> Les travaux prévus pendant au moins dix ans ainsi que les allées et venues de 66 camions par jour vont détruire tout un écosystème."
>
> **ROY DOOBARRY**
> PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ECOLAVERSOIX

PROTÉGER LES ZONES PÉRIPHÉRIQUES

Ces travaux, qui devraient commencer en 2025, ont entre autres pour but d'élargir la route, de créer des pistes cyclables et d'améliorer le dispositif de protection de la faune, notamment avec les couloirs à batraciens précités.

Lors du dernier comité de pilotage, qui a eu lieu en septembre 2024, la direction générale de l'environnement s'est engagée à produire une fiche informative à destination de la population, en fournissant explications et chiffres. À ce jour, aucun document n'a encore été publié.

Les associations environnementales, les communes ainsi que la population de Terre Sainte devront attendre la fin d'année 2025 pour consulter la mise à l'enquête, ainsi que l'étude d'impact qui l'accompagnera, pour connaître les détails du projet de décharge et les mesures de préservation de la faune et de l'environnement dans les zones périphériques.